



Covid STOP ENSEMBLE

Infolettre N°29 - 19 mai 2021



Je vous propose un exercice. Soit une donnée épidémiologique : les personnes en situation d'obésité, même modérée, sont en sur-risque de Covid grave. Soit une autre donnée épidémiologique : ces personnes sont plus nombreuses dans les milieux populaires, parce que le surpoids et l'obésité sont déterminées socialement. Soit une troisième donnée : les personnes modestes en situation d'obésité sont moins vite et moins bien prises en charge.

A partir de ces trois données, quelles sont vos conclusions ? Que les personnes confrontées à l'obésité doivent être prioritaires pour la vaccination. OK, et d'ailleurs cela a été décidé il y a 15 jours environ : quel que soit l'âge, les personnes avec un IMC>30 ont désormais un accès aux vaccins à ARN messenger.

Oui, mais clairement, vos conclusions, nos conclusions, ne peuvent s'arrêter là. Parce qu'il ne suffit pas d'ouvrir un droit pour qu'il soit employé. Les difficultés de la vie, celles-là mêmes qui créent les conditions d'un surpoids ou d'une obésité, font que, souvent, on renonce et on hésite : on renonce à prendre soin de soi, et surtout on hésite à parler de soi.

Alors, la conclusion ferme et définitive de ces 3 données, c'est qu'il est nécessaire, indispensable, urgent d'aborder cette question dans nos associations, nos quartiers, nos entreprises. En créant l'occasion d'un échange, en partageant nos interrogations, en témoignant d'une attention, simplement. Organiser les rendez-vous, orienter vers les centres et lieux de vaccination, on sait le faire. Alors, allons-y vite. Réellement, très vite.

Luc Ginot
Directeur de la Santé Publique

CHIFFRES CLES

1 134

Personnes formées depuis le début du programme Covid Stop ensemble, sur 59 sessions du CODES 93.



PRÈS DE 4 970

Personnes sensibilisées grâce au programme Covid Stop ensemble sur le mois d'avril 2021 lors de 115 opérations.



PLUS DE 300

Consultations médicales, psychologiques et psychiatriques réalisées par le SUMPPS Sorbonne sur la semaine du 3 mai 2021



Acteurs de la crise : témoignage d'un pharmacien d'officine en Seine-Saint-Denis

Depuis plus d'un an, les pharmaciens sont en première ligne, au plus près de la population, dans la lutte contre la Covid-19. Entre pédagogie, continuité médicale, tests antigéniques et vaccination, leur rôle dans le quotidien du patient s'en est trouvé renforcé.

À Aubervilliers, Fabrice Airault, docteur en pharmacie, témoigne de son expérience : « Notre rôle, comme celui de tous les professionnels de santé, a été non seulement de maintenir le service de soin disponible pour tous tout au long de l'épidémie, mais également de participer activement au ralentissement de l'épidémie au travers de la

diffusion des messages de prévention, du dépistage et de la vaccination. Ce contexte compliqué aura également permis de démontrer l'efficacité de la collaboration entre les différents corps médicaux ainsi que leurs capacités de mobilisation et d'adaptation ».

Les pharmaciens se trouvent également en première ligne pour répondre aux questions des habitants, ce qui participe à renforcer la confiance : « Il me semble qu'au cours de cette crise sanitaire, la population a reçu un flot d'informations, parfois contradictoires, que les pharmaciens, par leur proximité, ont souvent eu la tâche d'éclaircir ».



(Source : Pharmacie Olivetti , 79 rue du Landy, 93300 Aubervilliers)

« Les campagnes de vaccination contre la grippe d'abord, puis contre la Covid, ont également permis de construire une relation différente avec les patients, plus proche, **différente de celle du comptoir**. Cela a probablement participé à solidifier le lien de confiance entre le corps médical et les habitants ». Mais des réticences subsistent et représentent un **réel défi pour la période à venir** : « Actuellement, le principal sujet de réticence concerne sans aucun doute la vaccination. Le scepticisme et la crainte sont omniprésents à ce sujet, et les suspensions de certains vaccins avant leur ré-autorisation quelques jours plus tard n'ont rien arrangé d'ailleurs. La méfiance s'est considérablement accentuée à la suite de ces épisodes ».

« Le plus grand défi de ces prochains mois sera donc de redonner confiance en la vaccination. Cela passera à la fois par la **diffusion d'une information qualitative et honnête**, et par l'effet d'entraînement provoqué par un nombre toujours plus important de personnes vaccinées qui se portent bien, se protègent et protègent les autres ».

Focus sur : le pass sanitaire

Annoncé fin avril 2021, un pass sanitaire est en cours d'élaboration et verra le jour pour la 3^e étape du déconfinement le 9 juin. Ce pass, temporaire et exceptionnel, a pour objectif de sécuriser la reprise des activités qui présentent les plus forts risques de contamination. Il sera nécessaire pour accéder à certains rassemblements et événements (foires, salons, salles de spectacle, stades, festivals...), et pourrait rapidement être utilisé pour faciliter le passage aux frontières, notamment en Europe. Néanmoins, il ne sera pas nécessaire au quotidien, pour se rendre dans des cinémas, théâtres, restaurants, grandes surfaces...

Concrètement, il regroupera les preuves de test négatifs (PCR ou antigénique), les certificats de rétablissement de la Covid-19 et le certificat de vaccination, sous format numérique (TousAntiCovid Carnet) ou papier.

Pour plus d'informations sur le pass sanitaire et sa mise en place :

[Cliquez ici](#)

Etape 2 du déconfinement : l'association AIDES prend la parole

L'association AIDES, dont l'objet est la lutte contre le VIH/Sida et les hépatites, accompagne les personnes vers une meilleure santé sexuelle, la connaissance de leur statut sérologique VIH et VHC, l'entrée et le maintien dans les soins et la lutte contre les discriminations. Fortement mobilisée pendant la crise, l'association se prépare à l'assouplissement des mesures sanitaires par le gouvernement.

Pour AIDES cette étape conduira, d'une part, à poursuivre les interventions et à les renforcer pour accompagner les publics vulnérables, fortement impactés par la crise sanitaire (notamment la baisse du nombre de dépistages). Par ailleurs, le rapport discriminations, diffusé par l'association en novembre 2020, témoigne des difficultés d'accès aux soins et aux droits. Les discriminations que subissent les populations accueillies par l'association font le lit de l'épidémie de VIH/sida. Lutter contre cela est essentiel pour diminuer la recrudescence de l'épidémie. Le principal impact de cette deuxième étape sera, d'autre part, la reprise des activités collectives (groupe d'auto support, ateliers de santé sexuelle...), l'accueil d'un public plus nombreux et l'organisation d'événements collectifs en présentiel.



Cette reprise sera permise par l'élaboration d'un nouveau protocole sanitaire, réalisé par le service des ressources humaines de l'association. Ce protocole devrait être totalement finalisé lorsque les recommandations fixées par le gouvernement et les autorités sanitaires seront connues avec précision. Par ailleurs, malgré la reprise des actions collectives, les modalités d'interventions mises en place pendant le confinement (les actions de prévention utilisant les outils digitaux, envoi postal des autotests...) seront maintenues.

Cette nouvelle étape soulève des enjeux importants pour « réussir » le déconfinement qui s'amorce. Il est essentiel pour l'association de continuer à faire respecter les gestes barrières par leurs intervenants ainsi que par les publics accueillis et d'organiser ses interventions de manière à accueillir en toute sécurité un public plus important que pendant la période de confinement. Elle souhaiterait, par ailleurs, pouvoir proposer au public des interventions qui ne pouvaient plus se faire pendant le confinement (actions collectives en présentiel) et reprendre les formations des intervenants de AIDES en présentiel.

Les nouveaux protocoles sanitaires du déconfinement - Etape 2.

Le mercredi 19 mai 2021, commerces « non-essentiels », terrasses de cafés, bars et restaurants, théâtres, cinémas ou encore musées sont autorisés à ouvrir leur porte, dans le respect de protocoles sanitaires stricts et du couvre-feu à 21 h. Les [bars et restaurants](#) peuvent ainsi ouvrir leurs terrasses et accueillir des clients en extérieur dans le respect d'une jauge de 50% de l'effectif maximal et jusqu'à 6 personnes par table, assises. Pour les [commerces](#), les jauges d'accueil des clients sont réduites avec une surface de 8 m² par client. Cette jauge s'accompagne d'un contrôle renforcé des mesures de protection, d'un nettoyage et d'une ventilation renforcée des locaux.

Concernant la [culture](#), le guide pour la reprise d'activité et la réouverture au public a été mis à jour.

Dès le 19 mai, les salles de spectacle, les théâtres, les cirques, chapiteaux ou tentes, les cinémas pourront rouvrir avec une jauge de 35% de l'effectif (maximum 800 personnes). Les musées pourront aussi accueillir du public (8m² par visiteur).

Un protocole sanitaire a enfin été établi pour les [événements sportifs se déroulant dans l'espace public](#) : au maximum 50 participants et 35% de spectateurs assis (maximum 1 000 personnes), respect des mesures sanitaires...



VRAI / FAUX : J'ai le droit ou pas ?

J'ai le droit de rester à l'extérieur jusqu'à 22 h. **Faux** : Le couvre-feu passe de 19 h à 21 h à partir d'aujourd'hui.

Je peux sortir en journée sans attestation. **Vrai** : L'attestation en journée n'est plus obligatoire depuis le 3 mai.

Je ne suis pas obligé de porter le masque pour aller au musée car le nombre de visiteurs est limité. **Faux** : Le port du masque reste tout de même obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières.

Je ne peux pas déguster des pop-corn ou autres friandises au cinéma. **Vrai** : Les normes applicables aux restaurants et bars habituels sont applicables à l'identique aux espaces snacking/buvette dans les lieux culturels.

Je peux choisir mon vaccin. **Faux** : Les patients ne peuvent pas choisir leur vaccin pour des raisons de conditions d'utilisation, des raisons logistiques et d'approvisionnement.

Si mon autotest est positif, je dois immédiatement réaliser un test PCR pour confirmation. **Vrai** : La confirmation permet à l'Assurance Maladie d'enclencher le contact tracing, de délivrer un arrêt de travail et/ou de proposer une solution d'isolement adaptée.

Les aérosols, principale voie de transmission de la Covid-19

Transmission de la COVID-19 principalement lors de contacts rapprochés



Par les aérosols dans l'air, les contacts directs ou avec des surfaces contaminées

Il y a le gel hydroalcoolique pour tuer le virus sur nos mains. Il y a la distanciation physique et le port du masque pour éviter les postillons émis en parlant ou toussant, lesquels peuvent favoriser la contamination. Et puis, il y a l'aération, pour éviter que le virus ne reste en suspension dans l'air dans les espaces fermés et n'infecte d'autres personnes.

La transmission par aérosols vient d'être confirmée par la publication de

trois articles dans des revues médicales scientifiques importantes : le Lancet, le British Medical Journal (BMJ) et le Journal of the American Medical Association (JAMA). Il en ressort que le virus responsable de la Covid-19 voyage bien dans les airs mais également que les aérosols constitueraient le mode dominant de transmission du virus. Aérer les espaces permettrait donc de diminuer le nombre de particules en suspension dans les airs et de minimiser les contaminations. Dans ces conditions, l'aération et la ventilation des lieux fermés peuvent s'avérer essentielles dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Actuellement, les protocoles sanitaires en milieu scolaire prévoient l'aération des salles toutes les heures, tout comme les protocoles sanitaires rédigés dans le cadre de l'étape 2 du déconfinement.



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

Concernant l'étape 2 du déconfinement : Retrouvez l'ensemble du calendrier sur le [site du gouvernement](#), en particulier la déclinaison des [mesures sanitaires pour le sport](#).

Transmission par aérosols : [Covid-19 : aération, ventilation et mesure du CO2 dans les ERP](#) par le Haut Conseil de la Santé Publique.

[Accès au calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)